

Était-ce la confirmation dans un office qu'il remplissait déjà en 1677 ? C'est possible.

Nous sommes mieux renseignés sur la discipline du noviciat de Notre-Dame-des-Anges, qui sans doute était celle du noviciat de la Province, en France.

La discipline ne différait guère de celle qui reste actuellement en vigueur dans les noviciats franciscains, en particulier celui de notre Province de France. Les novices habitaient, avec leur père maître, une partie réservée du couvent où ils avaient un oratoire pour leurs exercices particuliers. Le père maître devait s'appliquer « à leur montrer la voie pour aller à Dieu, par parole et par exemple . . . les fondateurs de la foi chrétienne, la Règle selon les déclarations de Nicolas III et Clément V, etc. »

Les novices devaient servir la messe, entretenir la propreté du chœur, balayer le *couvent* deux fois par semaine, faire du travail manuel tous les jours. Ils ne parlaient qu'à genoux aux supérieurs et aux prêtres, saluaient les supérieurs majeurs « à genoux, un peu éloignés d'eux, et en baisant la terre ; puis s'étant levés et ayant fait une inclination profonde, » ils se retiraient. Ils saluaient les autres en baisant leur corde ou leur habit. Leur maître les éprouvait fréquemment par des mortifications publiques. Tous les vendredis (et cela même les cinq années qui suivaient la profession) ils dinaient à terre. Défense de boire même de l'eau, en dehors des repas, sans permission. — Ces détails sont tirés des Statuts de la province de Saint-Denis, imprimés en 1663, et en vigueur lors du noviciat du frère Joseph (1)

Dans ces mêmes statuts il est dit que la couleur de l'habit devait être « d'un gris tirant sur le brun. » Le capuce devait être cousu à l'habit. Les sandales de cuir étaient interdites ; on devait aller nu-pieds « au printemps, en l'été et en l'automne. » Il y avait à la sacristie des pantouffles pour aller « aux autels, comme aussi à l'infirmerie et aux chambres des hôtes, s'il en était besoin. » Par le mot hôtes on entendait les religieux de passage.

(A suivre.)

Fr. HUGOLIN, O. F. M.

---

(1) Paris. Bibliothèque Nationale. *Récollets*. Ld 24.124.